



COMMUNICATION AUX MEDIAS

FOOTBALL – NATIONALITE SPORTIVE

LE TRIBUNAL ARBITRAL DU SPORT (TAS) REJETTE L'APPEL DE MUNIR EL HADDADI ET DE LA FEDERATION ROYALE MAROCAINE DE FOOTBALL (FRMF)

Lausanne, le 6 novembre 2020 - Le Tribunal Arbitral du Sport (TAS) a rendu sa décision dans la procédure d'arbitrage entre le joueur Munir El Haddadi et la Fédération Royale Marocaine de Football (FRMF) (les appelants), d'une part, et la Fédération Internationale de Football Association (FIFA) et la Real Federación Española de Fútbol (RFEF) (les intimées), d'autre part. L'appel a été déposé suite à la décision rendue par la Commission du Statut des Joueurs de la FIFA le 23 septembre 2020 de ne pas autoriser Munir El Haddadi à changer de fédération nationale, à savoir de quitter la fédération espagnole pour rejoindre la fédération marocaine.

L'appel a été rejeté par le TAS et la décision rendue par la FIFA a été confirmée.

Dans leur appel au TAS, les appelants avaient demandé que la décision attaquée soit annulée et que Munir El Haddadi soit autorisé à jouer pour l'équipe nationale du Maroc. La procédure devant le TAS a été conduite de manière accélérée à la demande des parties, afin que la décision finale puisse être rendue avant les prochains matchs du Maroc dans le cadre de la Coupe d'Afrique des Nations 2021. Une audience a eu lieu le 4 novembre 2020 par vidéoconférence.

Compte tenu de l'urgence, la Formation arbitrale a rendu sa décision sans les motifs, qui seront communiqués ultérieurement.